

## Amende douanière en Italie

## Par sonia73, le 27/10/2010 à 14:36

Bonjour, suite à notre retour de voyage en Italie, nous avons été interpellé par la Douane Italienne pour détention de cartouches de cigarettes. Je possédais 4 cartouches et mon amis 6 cartouches. Nous avons une amende de 1032 euros à payer (au total). Nous sommes rester plus de 2 heures dans les bureaux des douanes avec 8 douaniers qui n'avaient pas l'air d'être en accord entres eux. Nous avons eu un avocat d'office qui ne parlait pas français (il n'a servi à rien). De retour en France, nous avons donc une dette de 1032 euros à payer sous 30 jours, le règlement doit se faire par la poste et doit être payer à la douane directement. Que faire??

La procédure peut elle arriver en France?? Et si je ne pais pas l'amende, qu'est ce que je risque???

merci d'avance sonia